

Contenu

Ventilation par sous-secteur ... 2

Impact de la consolidation 3

Ventilation par instrument
financier 3

Ventilation par détenteur de la
dette 4

Ventilation par échéance 5

Autres aspects 6



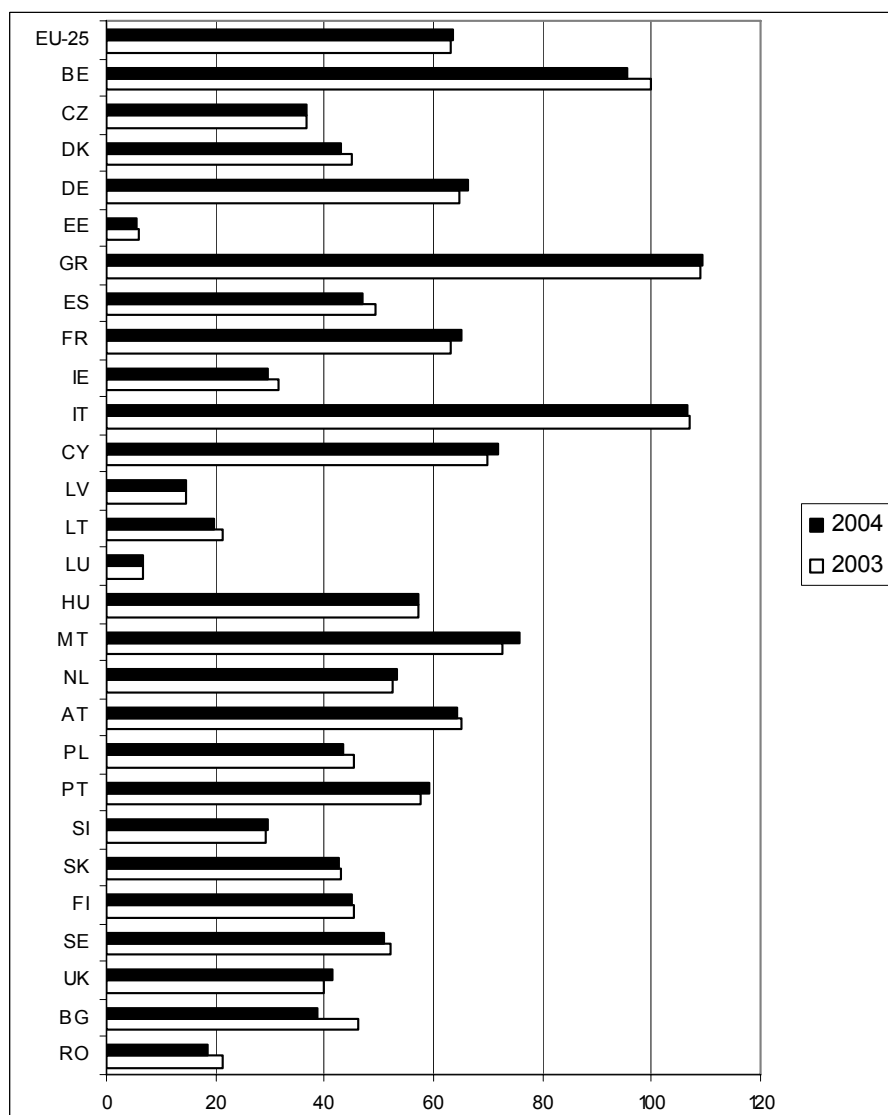
Structure de la dette publique en Europe

Données 2004

La présente publication analyse la structure de la dette publique en Europe sur la base d'une enquête ¹ réalisée au cours du printemps et de l'été 2005.

Les données sur la dette publique totale ont été fournies à Eurostat dans le cadre de la Procédure de Déficit Excessif (PDE).

Fin 2004, le niveau général de la dette publique de l'UE-25 s'est établi à 63,4 % du PIB, ce qui est légèrement supérieur au taux de 63,0 % enregistré fin 2003 et à la valeur référence de 60 %.



Graphique 1: dette publique consolidée en pourcentage du PIB.
Source: notifications PDE.

¹ Cf. notes méthodologiques

En 2004, comme en 2003, huit États membres de l'UE ont accusé une dette publique consolidée supérieure à 60 % du PIB (cf. graphique 1). Toutefois, si trois pays (Italie, Grèce et Belgique) dépassent le niveau de 100 % en 2003, ils ne sont plus que deux pays dans cette situation en 2004. Dans le cas de la Belgique, la dette publique en pourcentage du PIB est passée de 100,0 % en 2003 à 95,7 % en 2004.

Certains pays enregistrent en revanche un niveau de dette publique relativement bas. C'est notamment le cas des nouveaux États membres, à l'exception de Chypre et de Malte. Néanmoins, la dette de la Hongrie était juste en dessous de la valeur référence de 60%.

Deux États membres ont affichés un niveau de dette publique particulièrement faible: le Luxembourg et l'Estonie, dont la dette publique s'établit à respectivement 6,6% et 5,5% du PIB en 2004.

Ventilation par sous-secteur

Le SEC 95 subdivise l'administration publique en quatre sous-secteurs:

- l'administration centrale;
- les administrations d'États fédérés;
- les administrations locales;
- les administrations de sécurité sociale.

Dans l'enquête, les administrations d'États fédérés et locales ne sont pas traitées séparément parce que seuls quatre pays (Belgique, Allemagne, Espagne et Autriche) identifient le sous-secteur des administrations d'États fédérés.

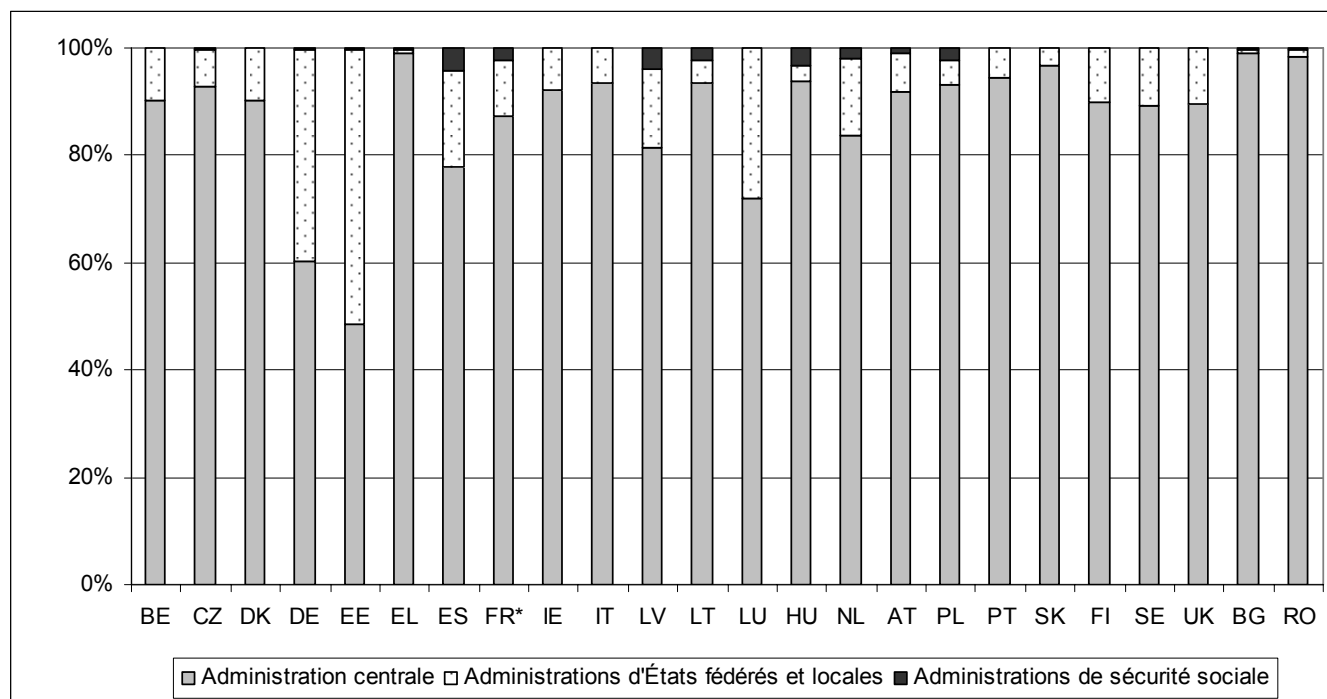
En outre, les données des administrations de sécurité sociale ne sont pas toujours disponibles séparément. Dans trois pays (Chypre, Malte et Royaume-Uni), la

sécurité sociale n'est pas un sous-secteur institutionnel distinct et les passifs éventuels font partie de la dette de l'administration centrale.

Pour la plupart des pays, la part de la dette de l'administration centrale est supérieure à 80 % de la dette totale en 2004 (cf. graphique 2).

Toutefois, cette part se situe à un niveau beaucoup plus bas dans trois pays: Estonie (48 %), Allemagne (60 %) et Luxembourg (72 %). Dans ces pays, les administrations d'États fédérés et locales jouent un rôle beaucoup plus important. La part de la dette des administrations fédérées et locales dans la dette publique non consolidée s'est établie à 51 % en Estonie, 40 % en Allemagne et 28 % au Luxembourg.

Dans tous les pays, la part du sous-secteur des administrations de sécurité sociale est très faible dans la dette publique non consolidée ($\leq 5\%$).



Graphique 2: Ventilation de la dette publique consolidée par sous-secteur, en 2004. Source: enquête sur la dette. Données manquantes: CY, MT et SI. * données 2003 pour la rubrique 'Numéraire et dépôts' de l'administration centrale.

Impact de la consolidation¹

La dette publique doit être consolidée conformément à la définition de Maastricht. En d'autres termes, la dette contractée par un sous-secteur et détenue par un autre n'est pas prise en considération dans la dette publique générale.

La consolidation a pour effet de réduire la dette publique en éliminant la part des dettes intra-administrations. L'impact de la consolidation est différent dans chaque pays et varie dans le temps (cf. tableau 1). En général, elle réduit la dette publique d'environ 5 à 10 %.

Toutefois, elle n'a pratiquement pas d'effet dans certains pays, notamment en Allemagne, en Estonie, en Irlande, à Malte et en Bulgarie. La dette intra-administration est négligeable dans ces pays.

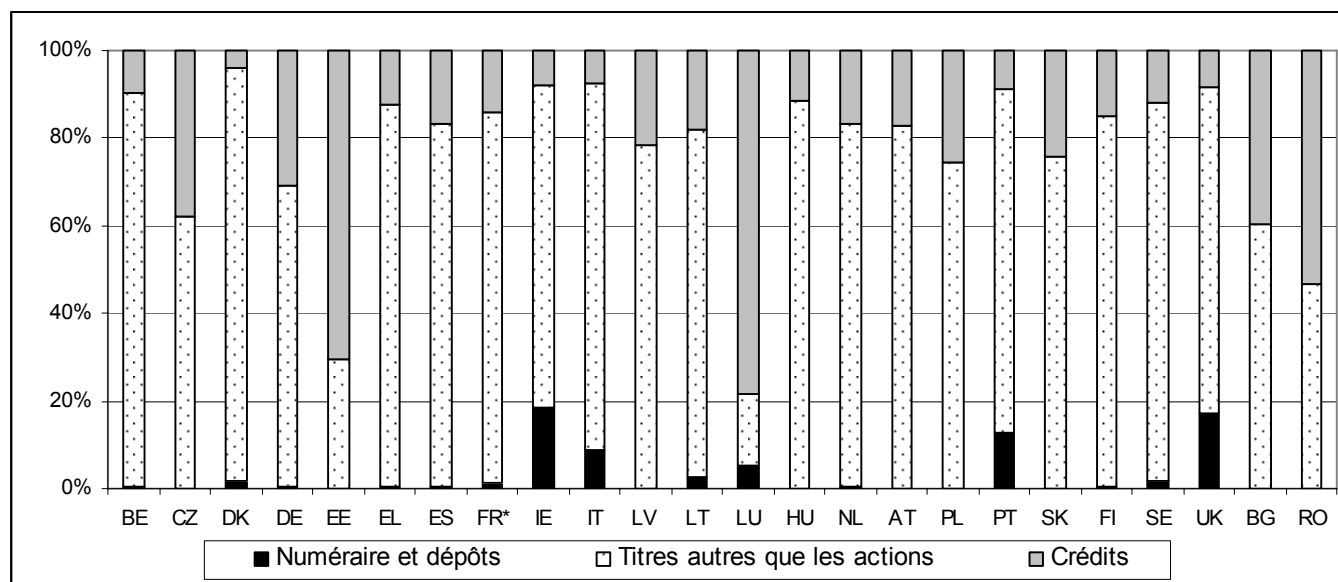
À l'inverse, l'impact de la consolidation s'est établi à plus de 25 % au Danemark (26,2 % en 2004), ce qui constitue de loin le niveau le plus élevé enregistré dans l'UE-25. En ce qui concerne le Luxembourg, l'impact de la consolidation sur la dette publique de ce pays a été également assez élevé, la part de la dette intra-administration s'établissant à 15,3 % de l'ensemble de la dette publique en 2004.

	2003	2004
Belgique	9.6%	10.8%
République tchèque	2.2%	5.4%
Danemark	25.5%	26.2%
Allemagne	1.2%	1.1%
Estonie	0.9%	0.0%
Grèce	10.6%	11.6%
Espagne	7.0%	8.8%
France	6.4%	6.0%
Irlande	0.7%	0.4%
Italie	1.5%	1.7%
Lettonie	16.3%	12.5%
Lituanie	3.1%	1.9%
Luxembourg	16.4%	15.3%
Hongrie	5.3%	5.4%
Malte	0.0%	:
Pays-Bas	9.6%	8.9%
Autriche	9.9%	9.7%
Pologne	8.6%	10.9%
Portugal	4.8%	7.2%
Slovénie*	0.0%	0.0%
Slovaquie	2.6%	2.6%
Finlande	11.4%	2.4%
Suède	9.0%	8.8%
Royaume-Uni*	9.7%	9.1%
Bulgarie	0.2%	0.2%
Roumanie	10.5%	9.9%

Tableau 1: dette intra-administrations publiques en % de la dette publique consolidée. Source: enquête sur la dette.

* Données trimestrielles sur la dette publique (2003 et 2004 pour SI, 2004 pour UK; données manquantes: CY)

Ventilation par instrument financier



Graphique 3: Ventilation de la dette publique consolidée par instrument, en 2004. Source: enquête sur la dette. Données manquantes: CY, MT et SI. * données 2003 pour la rubrique 'Numéraire et dépôts' de l'administration centrale

¹ cf. manuel sur les sources et méthodes pour l'établissement des comptes financiers selon le SEC 95, partie 2, recommandations, point n° 4 consolidation, et pages 38 à 42.

Dans le cadre de l'enquête réalisée, les pays ont été invités à fournir une ventilation par instrument financier pour chaque sous-secteur. Aux termes du règlement n°3605/93 du Conseil, la dette est constituée des instruments suivants:

- Numéraire et dépôts (AF.2);
- Titres autres que les actions, à l'exclusion des dérivés financiers (AF.33);
- Crédits (AF.4).

En 2004, l'utilisation des instruments de la dette a été différente d'un pays à l'autre (cf. graphique 3). Dans la plupart des pays, la dette est néanmoins financée à près de 80 % par l'émission de titres, alors que les crédits représentent moins de 20 %.

Deux pays ont assez peu recours à l'émission de titres (le Luxembourg 16 % et l'Estonie 30 %) et emploient davantage les crédits (le Luxembourg 79 % et l'Estonie

70 %). Comme ces deux États membres ont une dette très faible, le recours au crédit est plus facile à gérer et moins cher.

En République tchèque, en Allemagne, en Bulgarie et en Roumanie, la part des crédits est également assez élevée, s'établissant à respectivement 38 %, 31 %, 40 % et 53 % de la dette publique totale.

Le recours au numéraire et aux autres dépôts est généralement très faible, voire non-existant.

Toutefois, dans trois pays, la part du numéraire et des autres dépôts est supérieure à 10 %. C'est le cas de l'Irlande (18 %), du Royaume-Uni (17 %), et du Portugal (13 %). Cette situation s'explique par le fait que les chiffres pour l'instrument «autres dépôts» (AF.29) du détenteur de la dette «ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages» (S.14+15) sont beaucoup plus élevés, étant donné que les dépôts dans des institutions telles que la poste ou le trésor public figurent dans le passif des administrations publiques.

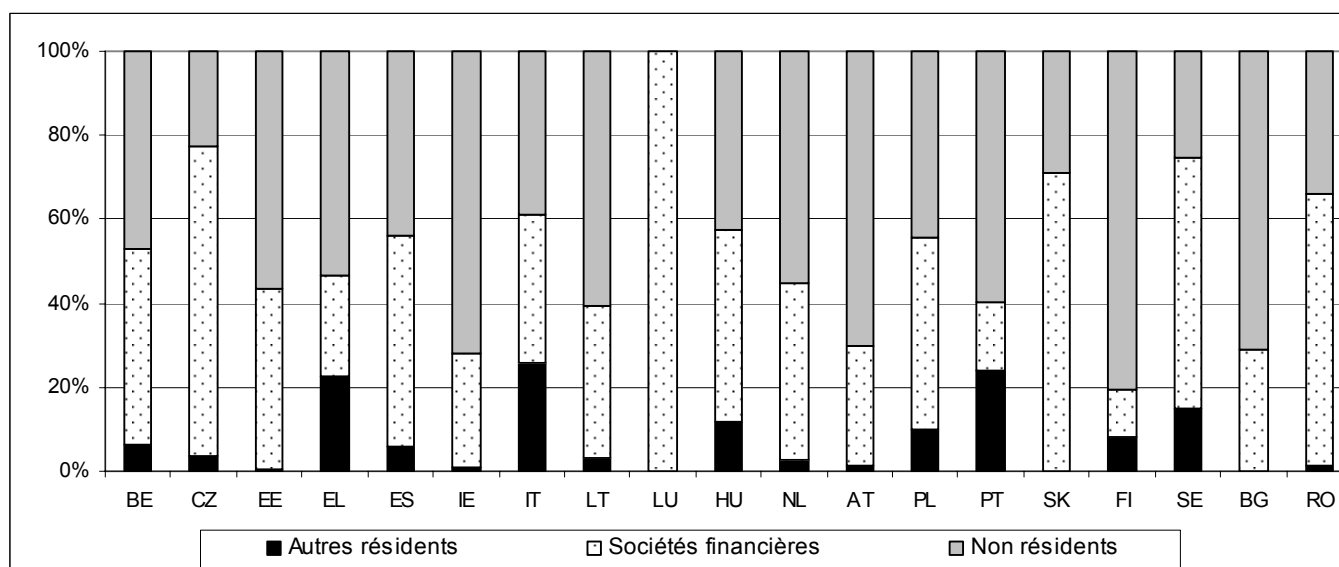
Ventilation par détenteur de la dette

L'enquête distingue quatre catégories d'agents économiques, selon la classification du SEC 95:

- les sociétés non financières (S.11);
- les sociétés financières (S.12);
- les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+15);
- le reste du monde (S.2), dont les résidents de l'UEM.

Comme les réponses n'étaient pas suffisamment complètes pour toutes les catégories, seules trois d'entre elles ont été conservées à des fins d'analyse: les non-résidents, les sociétés financières et les autres résidents (S.11 et S.14+15 combinés).

C'est essentiellement parce que certains pays ont des difficultés à identifier le secteur des détenteurs de certains instruments que l'information en contrepartie n'est pas très complète. Ces données ne seront disponibles qu'à partir de fin 2005.



Graphique 4: Ventilation de la dette publique consolidée par détenteurs, en 2004.
Source: enquête sur la dette. Données manquantes: DK, DE, FR, CY, LV, MT, SI et UK.

La ventilation par détenteur de la dette est très différente d'un pays à l'autre (cf. graphique 4).

En 2004, la part des sociétés financières agissant en qualité de détenteurs de la dette a été élevée au Luxembourg (100 %), en République tchèque (73,8 %), en Slovaquie (70,8 %) et en Roumanie (65,0 %).

La Finlande affichait la part la plus élevée des détenteurs non résidents avec 80 %.

En Irlande, en Bulgarie et en Autriche, la part des détenteurs non résidents a également atteint un niveau assez élevé, s'établissant à respectivement 72,0 %, 71,1 % et 70,4 %.

Ventilation par échéance

Dans l'enquête les pays ont été invités à fournir des informations détaillées sur la structure chronologique de la dette, sur la base de l'échéance initiale. Dans de nombreux cas, les informations ont été difficiles à obtenir. Posséder de telles informations pour plusieurs années permettrait de déterminer si la structure des échéances évolue au fil du temps. Pour l'instant, treize pays sont en mesure de fournir des informations à ce niveau de détail. La plupart des pays subdivisent la structure par échéance en «jusqu'à un an» et «à plus d'un an» (cf. tableau 2).

En général, environ 80 % de la dette est classée dans la catégorie d'échéance «à plus d'un an». Dans certains pays, la part de la dette à court terme est inférieure à 5 %: Estonie (0,4 %), Grèce (1,6 %), Irlande (0,9 %), Autriche (4,2 %) et Bulgarie (0,7 %).

Toutefois, deux États membres enregistrent une dette à court terme supérieure à 20 %: le Danemark (25,9 %) et la Suède (27,4 %).

	≤ 1 an	1-5 ans	5-7 ans	7-10 ans	10-15 ans	15-30 ans	> 30 ans	> 1 an
BE	9.9	90.1
CZ	13.5	30.2	8.6	22.4	12.7	7.1	0.0	86.5
DK	25.9	35.2	6.6	11.5	5.9	3.8	11.1	74.1
DE	5.7	94.3
EE	0.4	31.5	3.7	34.3	21.7	8.4	0.0	99.6
EL	1.6	98.4
ES	6.6	21.4	13.0	12.6	32.1	10.2	4.1	93.4
FR	12.3	87.7
IE	0.9	15.5	15.1	0.8	17.0	30.1	2.1	80.7
IT
CY
LV	5.9	22.0	13.1	38.9	9.8	10.0	0.3	94.1
LT	5.7	27.4	5.7	52.1	2.8	5.4	1.0	94.3
LU	16.6	83.4
HU	17.7	1.9	82.3
MT
NL
AT	4.2	95.8
PL	14.3	37.6	1.1	27.2	2.6	16.1	1.1	85.7
PT	13.9	12.6	16.3	12.5	38.3	5.5	0.9	86.1
SI
SK	13.9	34.7	10.9	27.0	12.3	1.2	0.0	86.1
FI	13.8	86.2
SE	27.4	13.4	13.0	6.4	29.7	9.9	0.1	72.6
UK
BG	0.7	9.5	7.9	7.0	39.2	35.2	0.2	99.3
RO	17.0	12.4	17.1	12.8	8.2	32.4	0.1	83.0

Tableau 2: dette publique par échéance en pourcentage de la dette totale, en 2004. Source: enquête sur la dette.

Données à court terme¹ sur la base des notifications PDE

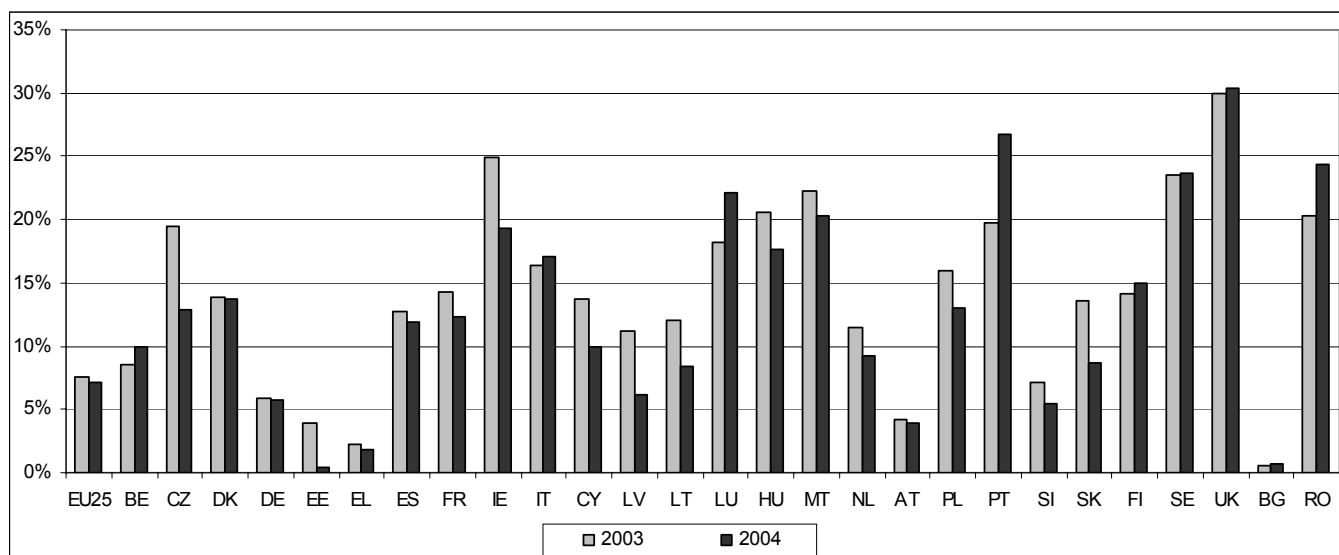
Comme le montrent le tableau 2 et le graphique 5, il n'y a pas de tendance commune en ce qui concerne les échéances.

La proportion de la dette à court terme a pratiquement été négligeable (moins de 5 % en 2003 et 2004) pour certains pays (Autriche, Bulgarie, Estonie et Grèce),

alors qu'elle a représenté un tiers de la dette totale du Royaume-Uni.

En outre, la proportion de la dette à court terme en pourcentage de la dette totale change remarquablement pour certains États membres d'une année à l'autre. En République tchèque et en Irlande, la part de la dette à court terme est ainsi passée de respectivement 19 % et 25 % en 2003 à 13 % et 19 % en 2004, alors qu'elle a augmenté dans le cas du Portugal, progressant de 20 % en 2003 à 27 % en 2004.

¹ Dette à court terme = numéraire et dépôts + titres à court terme + crédits à court terme



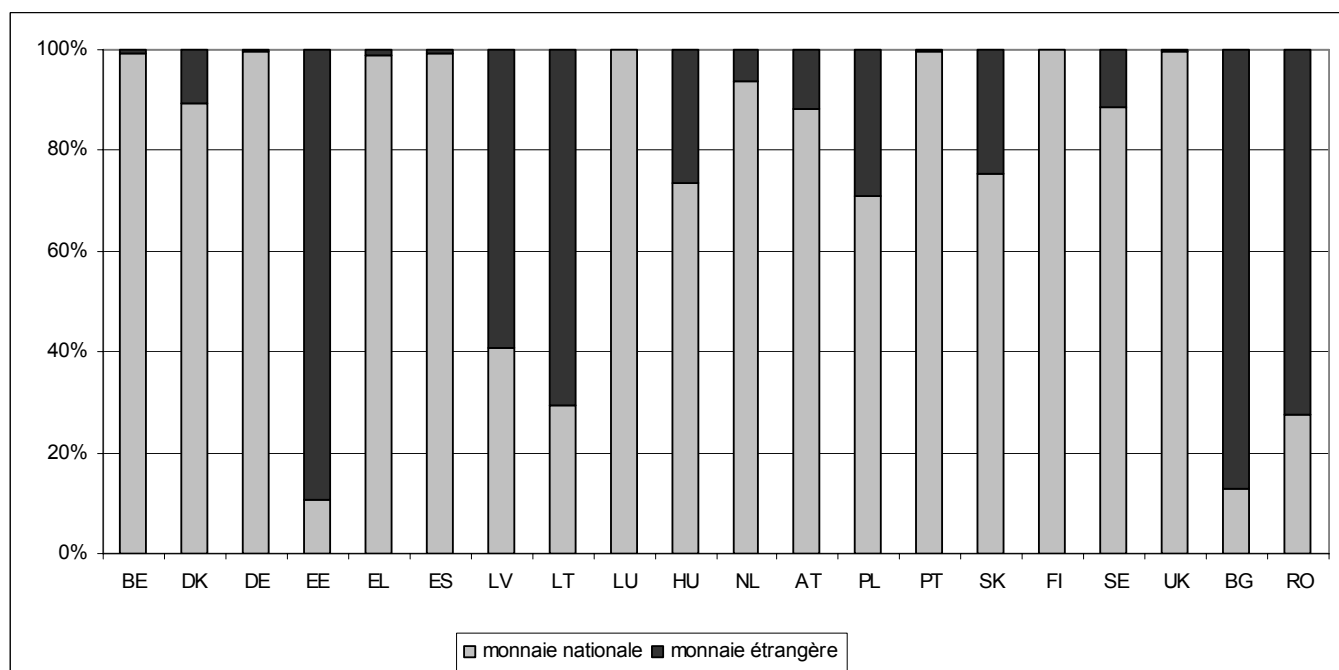
Graphique 5: dette à court terme en pourcentage de la dette publique totale. Source: notifications PDE

Autres aspects

Unité monétaire d'émission

Six États membres sur les dix-huit répondants ont émis moins de 80 % de leur dette en monnaie nationale en 2004 (cf. graphique 6). Dans de nombreux pays, cette part est proche de 100 %: Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, Luxembourg, Portugal, Finlande et Royaume-Uni.

La part de la dette émise en monnaie étrangère (euro dans ces cas) a été particulièrement élevée en Estonie, Lituanie et Lettonie. En Bulgarie et en Roumanie la part de la dette émise en monnaie étrangère est également très élevée.



Graphique 6: ventilation de la dette publique par monnaie d'émission, données 2004. Source: enquête sur la dette. Données manquantes pour CZ, FR, IE, IT, CY, MT et SI.

Garanties d'État

Sur la base de treize réponses d'États membres plus la Bulgarie et la Roumanie, l'analyse des garanties d'État ne donne qu'une image incomplète de la situation de l'Union européenne (cf. graphique 7).

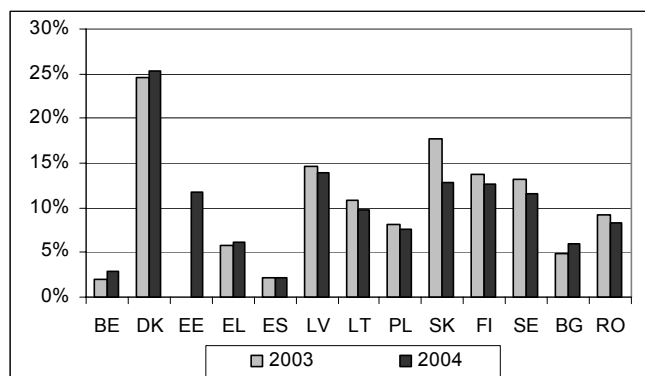
Dans la plupart des pays répondants, les garanties d'État en pourcentage de la dette publique totale ne dépassent pas 15 %; dans de nombreux cas, elles n'atteignent même pas 10 %.

C'est au Danemark que le niveau des garanties d'État a été le plus élevé parmi les pays répondants (près de 25 %). Pour la plupart des pays répondants, on observe une tendance à la baisse, à l'exception de la Belgique, du Danemark, de la Grèce et de la Bulgarie où le niveau des garanties d'État a augmenté très légèrement en 2003 et 2004.

Coût apparent

Sur la base de seulement huit réponses d'États membres plus la Bulgarie et la Roumanie, il n'est possible de donner qu'une indication approximative du coût apparent (taux d'intérêt moyen) de la dette publique.

Le niveau du coût apparent a affiché des variations en 2004 dans l'Union européenne, la fourchette



Graphique 7: garanties d'État en pourcentage de la dette totale. Source: enquête sur la dette. Données manquantes: CZ, DE, FR, IE, IT, CY, LU, HU, MT, NL, AT, PT, SI et UK

s'établissant entre 4,0 % en Suède et 6,0 % en Pologne. Avec 4,5 % la Bulgarie a enregistré un niveau proche de celui de l'Union européenne, alors que la Roumanie avait un niveau de coût apparent quelque peu plus élevé, à 7,5 %.

Si l'on compare les données 2003 et 2004, on constate que le coût apparent a légèrement diminué dans pratiquement tous les pays répondants (il n'a augmenté qu'en Suède).

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'année 2005 marque la cinquième année pour laquelle Eurostat a envoyé l'enquête sur la structure de la dette publique aux États membres de l'UE et aux pays candidats. Les autres enquêtes ont été menées en 1996, 1999, 2003 et 2004. Les deux premières enquêtes¹ étaient basées sur la méthodologie SEC 79; les suivantes² ont utilisé la méthodologie SEC 95.

L'objectif de l'étude est de mettre à jour les données statistiques figurant dans la «Structure de la dette publique en Europe» publiées en janvier 2005. L'étude compare les données 2003 et 2004 couvrant l'UE 25 et, le cas échéant, la Bulgarie et la Roumanie.

L'enquête comporte neuf tableaux: une série de quatre tableaux (dette non consolidée de l'administration centrale, dette non consolidée des administrations d'États fédérés et des administrations locales, dette non consolidée des fonds de sécurité sociale et dette consolidée de l'administration publique) pour 2003, et le même ensemble de tableaux pour 2004, en plus d'un tableau contenant des classifications supplémentaires de la dette publique.

Comme les données de l'enquête ne sont pas toujours suffisamment exhaustives pour couvrir l'ensemble des États membres de l'UE, les données de la notification PDE s'inscrivant dans le cadre du règlement (CE) n°3605/93 du Conseil sont également utilisées pour

les besoins de l'étude.

Une vérification croisée entre l'enquête et les notifications PDE a été réalisée pour la dette consolidée de l'administration publique. Dans certains pays de légères différences ont été enregistrées qui s'expliquent par le fait que les données notifiées ont été révisées. Des données par sous-secteurs ont également été comparées, puisqu'elles sont également notifiées.

L'élaboration de la dette de l'administration publique est cohérente par rapport aux dispositions du SEC 95 concernant la définition des sous-secteurs de l'administration, des instruments et des détenteurs de la dette. Toutefois, les règles d'évaluation sont différentes de celles du SEC 95. Par dette de l'administration publique, il faut entendre ici la valeur nominale (et non la valeur marchande comme le précise le SEC 95) de tous les engagements bruts en cours à la fin de l'année du secteur "administrations publiques" (S.13), à l'exception des engagements dont les actifs financiers correspondants sont détenus par le secteur "administration publique".










Par conséquent, les données relatives à la dette de l'administration publique sont des chiffres consolidés. Toutefois, au niveau des sous-secteurs, les données sont consolidées au sein de chaque sous-secteur administratif, mais pas entre sous-secteurs.

¹ cf. *Statistiques en bref, Économie et Finance, 33/1997, Structure de la dette publique dans les États membres de l'UE et 33/1999, Structure de la dette publique dans l'Union européenne*

² *Statistiques en bref, Économie et Finance, 19/2004 et 2/2005, Structure de la dette publique en Europe*

Pour en savoir plus:

Données: [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Economie et finances/Données](#)

- [-]  **Économie et finances**
 - [+]  Indicateurs économiques principaux
 - [+]  Comptes nationaux (PIB compris) ([Changements dans les Comptes Nationaux en 2005](#))
 - [-]  **Secteur des Administrations publiques**
 - [+]  Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses totales
 - [-]  **Déficit et dette publics**
 - [+]  Procédure de déficit excessif de l'UE
 - [+]  Administrations publiques (pays non-UE)
 - [-]  **Structure de la dette publique**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu